

LETTRE D'INFORMATION - Août 2021

Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s Membres de l'APEGE,

Une fois n'est pas coutume, en cette période un peu moins troublée, nous allons essayer d'être brefs et concis. Sur le plan politique, l'avenir de la participation des pensionné-e-s à la gestion de leur caisse de pension est scellée puisque le PL 12859A a été voté par le Grand-Conseil. Il permet à 2 pensionné-e-s de siéger au Comité de la CPEG avec voix consultative. Toujours remise en question voire même attaquée, cette participation n'est pas du goût d'une partie de l'échiquier politique. Il faut dire que la loi fédérale sur la prévoyance ne nous reconnaît que l'avantage de conserver nos droits acquis, même si les pensionné-e-s de la CPEG sont de loin les plus assidu-e-s et les plus actif-ve-s aux Assemblées des délégué-e-s. D'aucun-e-s voudraient que nous nous contentions, dans le silence le plus absolu, de percevoir nos rentes alors que nous représenterons bientôt un membre sur deux de notre caisse de pension et que, par définition et inéluctablement, tout membre actif est appelé à devenir un jour un-e pensionné-e. Alors que faire? L'APEGE a pour vocation la défense de l'intérêt de ses membres et cela implique un engagement constant des membres du Comité et du Bureau. C'est là sa tâche principale qui ne pourra être menée à bien qu'avec le renforcement des ses effectifs et l'implication de ses membres. Alors, si vous voulez faire partie du Comité ou d'un groupe de travail, faites-vous connaître. L'APEGE doit se renouveler pour prouver sa vitalité.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'été et vous convions à l'assemblée générale qui a dû être déplacée au début du mois d'octobre pour cause de pandémie, et cela n'est peut-être pas la fin de nos soucis...

Samuel Cornuz, président de l'APEGE

>> Du côté de l'association

Quelques chiffres

Nous comptons, au 31 juillet 2021, 6326 membres. Nous avons enregistré, depuis le début de l'année, 120 démissions et décès. De plus, nous continuons à recevoir en retour des courriers dont l'adresse demeure introuvable. En désespoir de cause, nous devons retirer ces membres de notre fichier. A ce propos, signalez à admin@apege.ch ou par courrier postal (APEGE, 1200 Genève) tout changement dans vos coordonnées personnelles (adresse postale ou adresse électronique). Nous vous en remercions vivement.

Rappels de cotisation

Le Comité a décidé d'avancer la date des rappels de cotisation qui vous parviennent, si vous êtes concerné-e-s, avec cet envoi. Quelques 650 membres ne se sont pas encore acquittés de leur cotisation 2021. Et si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à vous mettre en règle d'ici la fin du mois de septembre.

L'adresse postale **APEGE, 1200 Genève** est bien correcte et redirige tout le courrier à l'adresse de son président.

Assemblée générale

Sera l'occasion de désigner nos représentant-e-s au Comité ainsi qu'à l'assemblée de délégué-e-s de la CPEG dont l'entrée en fonction a été retardée (les élections auront lieu au premier trimestre de l'année 2022). Le nombre de délégué-e-s sera réduit à 100 membres dont 20 pensionné-e-s et le nombre de représentant-e-s des pensionné-e-s au Comité de la CPEG est fixé à 2 membres avec voix consultative. A noter que ces représentante-e-s seront nommée par les délégué-e-s pensionné-e-s uniquement.

Comme les discussions avec les autres instances syndicales qui pourraient aussi représenter des pensionné-e-s ne sont pas encore finalisées, nous vous proposerons un vote interne à l'APEGE lors de cette assemblée générale pour connaître dans tous les cas de figure le nom des personnes qui pourraient nous représenter.

Le Comité de l'APEGE souhaiterait vivement qu'une femme se présente à l'élection du Comité de la CPEG. Alors, Mesdames, faites-vous connaître...

Samuel Cornuz, président et gestionnaire des membres

>> Activités «Culture et loisirs»

Sorties et manifestations proposées aux membres de l'APEGE

Après une année où la plupart des manifestations ont dû être annulées à cause du Covid-19, nous avons préparé quelques manifestations de loisirs qui auront lieu cet automne sous réserve d'une détérioration des conditions sanitaires (cf informations sur notre site). Vous trouverez tous les renseignements concernant ces manifestations dans les annexes à cette lettre d'information. Pour participer à ces manifestations, veuillez vous inscrire dans les délais communiqués et payer votre participation selon les indications notées dans chaque bulletin d'inscription, une confirmation de votre inscription vous parviendra dès que possible. Nous espérons que ces propositions de sorties répondront à vos attentes.

Offres permanentes réservées aux membres de l'APEGE

Avantages-membres : Sur présentation de votre carte de membre, vous pouvez bénéficier de rabais et d'offres spéciales auprès de différents partenaires. Comme par ex. : l'« Assiette genevoise », deux centres de fitness, les magasins Favarger, le restaurant « Il Ritrovo » et 7 vigneron genevois indépendants (la liste n'est pas exhaustive). Il vous suffit de consulter les offres présentées sur le site www.apege.ch, sous la rubrique « avantages-membres ». La liste peut être envoyée sur demande aux membres qui ne disposent pas d'un accès à internet.

Questions/Réponses informatiques

L'APEGE a mis en place un nouveau service d'aide aux membres. Ce service est assuré par quelques membres de l'APEGE qui vont tenter de répondre, dans la mesure de leurs connaissances, à vos difficultés bureautiques de base. Pour poser votre question, il suffira d'accéder au site internet de l'APEGE (www.apege.ch) et sélectionner la rubrique « informatique ». Une réponse vous sera proposée dans un délai de trois jours. Si nécessaire, nous prendrons contact avec vous pour des compléments d'informations avant de vous répondre.

Offres saison 2021-2022 réservées aux membres de l'APEGE

Concerts, opéras et spectacles : Après une suspension des services de Culture et Loisirs due au Covid, l'APEGE a le plaisir de proposer à nouveau à ses membres des billets à prix réduits pour des spectacles, concerts et opéras. Ces représentations peuvent éventuellement être soumises à certaines restrictions et nos membres sont priés de consulter régulièrement les recommandations de la Confédération et du Canton.

- **Spectacles :** « La Revue Genevoise » au Casino-Théâtre (27.10.2021), « La bonne soupe de Ludwig van B. » au Conservatoire de Musique (01.11.2021), « La vie parisienne » à la Salle centrale de la Madeleine (13.12.2021), « Chantez si ça vous chante » à la Salle centrale de la Madeleine (01.02.2022), « Le Cabaret Médical » à la Salle centrale de la Madeleine (21.03.2022), « On est pas là pour se faire engueuler » au Théâtre du Loup (01.06.2022)
- **Concerts au Victoria Hall :** Rachmaninoff et Tchaïkovski par l'Orchestre de la Suisse Romande (10.10.2021), Carl Philipp Emanuel Bach par Gli Angeli Genève (07.11.2021), Mozart, Schumann et Mendelssohn par l'Orchestre de la HEM Genève (05.12.2021), Monteverdi par l'Ensemble I Gemmeli (23.01.2022), Haydn par l'Ensemble vocal de Lausanne et l'Orchestre Musique des Lumières (27.02.2022), « Lambert Wilson chante Kurt Weill » par Lemanic Modern Ensemble (13.03.2022), « Accordez vos vélos » par l'OCG et l'Orchestre des forces majeures (24.04.2022), Stravinski, Mozart, Schubert par l'English Chamber Orchestra (22.05.2022)
- **Opéras au Grand Théâtre :** Atys (06.03.2022), Turandot (03.07.2022)

Les représentations se déroulent l'après-midi. Le prix des billets est de 10 CHF pour les spectacles et concerts et de 15 CHF pour les opéras (plus frais de port). Il est possible de commander deux billets au maximum par représentation.

Les commandes de billets peuvent s'effectuer en ligne (<https://apege.ch/culture-et-loisirs/>). Celles et ceux qui n'ont pas accès à internet et qui souhaitent commander des billets par voie postale peuvent s'adresser à Louise Grob (Louise Grob, chemin de la Pièce 29, 1294 Genthod ou louise.grst@gmail.com) qui leur enverra un bulletin de commande. Le nombre de places étant très limité, les billets seront attribués selon l'ordre d'arrivée des commandes.

Aide informatique

L'Apege met en place un nouveau service d'aide à ses membres : les questions – réponses informatiques. Ce service est assuré par quelques membres de l'Apege, ils vont tenter de répondre, dans la mesure de leurs connaissances, à vos difficultés bureautiques de base.

Pour poser votre question, il suffit d'accéder au site internet de l'Apege (www.apege.ch) et sélectionner la rubrique "Informatique". Une réponse vous sera proposée dans un délai de trois jours. Si nécessaire, nous prendrons contact avec vous pour des compléments d'informations avant de répondre.

Yves Delieutraz & Robert Gurny, co-responsables de C+L

>> CPEG : nouvelle organisation, en particulier modification de la participation des pensionnés au comité : de 1 représentant-e avec voix décisionnaire à 2 avec voix consultative!

Petit rappel : à la suite de l'approbation de la loi sur la CPEG par le Grand Conseil (GC) le 14 septembre 2012, le SSP a fait recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) afin que les cadres supérieurs ne puissent pas être élus au comité. Le TAF, dans son arrêt du 1^{er} juin 2020 a admis partiellement ce recours, dans le sens que les cadres supérieurs ne peuvent pas être élus en tant que représentants du personnel. Mais il a aussi spécifié que les pensionné-e-s, n'étant plus des membres en activité de « l'entreprise Etat » ne peuvent pas faire partie du comité.

Le Conseil d'Etat (CE) a déposé, le 13 janvier 2021, un projet de loi (PL 12859) proposant diverses modifications de la loi sur la CPEG (B 5 22). La commission des finances (CF) du GC a traité le PL, auditionnant, notamment, l'APEGE et le Cartel intersyndical. Elle a pris sa décision à la majorité des partis EAG, MCG, V et S, contre une minorité des PLR et UDC et abstention du PDC, décision suivie par le GC lors de sa séance du 2 juillet.

	Ancienne loi	Nouvelle loi: Proposition du CE	Décisions de la CF et du CG
Membres salarié-e-s et pensionné-e-s, répartition	5 groupes : A enseignement B administration C établissements médicaux D cadres E pensionné-e-s	4 groupes, vu la suppression du groupe « D cadres » et les pensionné-e-s devenant ce nouveau groupe D.	Approuvé
Assemblée des délégué-e-s (ADE)	200 membres, dont 40 pensionné-e-s	100 membres, dont 20 pensionné-e-s	Approuvé
Comité	20 membres, soit 10 employeurs et 10 salarié-e-s, dont 1 pensionné-e , avec voix décisionnaire	14 membres, soit 7 employeurs et 7 salarié-e-s + 1 pensionné-e avec voix consultative	20 membres, soit 10 employeurs et 10 salarié-e-s + 2 pensionné-e-s avec voix consultative

Quelques commentaires :

- le CE et la CF ont relevé que, tant les représentant-e-s des pensionné-e-s à l'ADE qu'au comité de la CPEG, sont impliqué-e-s avec compétences et sérieux,
- la diminution du nombre de délégué-e-s de 200 à 100 na pas été contestée car, d'une part, certains groupes n'ont même pas pu élire le nombre de délégué-e-s auxquels ils ont droit et l'ADE n'a jamais siégé avec tout-e-s ses élu-e-s ! A noter : il a été relevé que les délégué-e-s des pensionné-e-s sont les plus assidu-e-s,
- à la suite de la décision du TAF, les cadres supérieur-e-s ne sont plus représenté-e-s, ni à l'ADE, ni au comité,
- dans le rapport de minorité de la CF du GC on trouve le passage suivant : « ... alors que rien ne justifie une présence des retraités au comité de la CPEG ... » ...

Robert Pattaroni, chargé des relations avec la CPEG
